

CONVENTION

Entre : La **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUEN**
Etablissement public administratif
Palais des Consuls
Quai de la Bourse
76007 – ROUEN CEDEX 1

Représentée par son Président, Monsieur **Christian HERAIL**
Ci-après désignée CCI de Rouen

et :

La **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MALI**
Place de la Liberté
BP 46
BAMAKO

Représentée par son Président, **Monsieur Jeamille BITTAR**
Ci-après désignée CCA (Chambre Consulaire Africaine)

Référence PRO€INVEST : Dossier N°WAF/6005 – Commitment N°1280 : 28/80800 01/
Titre du projet : Définition des projets de mandature des Chambres de
Commerce et d'Industrie du Bénin, Mali et Togo

PREAMBULE :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie du Bénin, du Mali et du Togo ont sollicité l'appui du programme européen PRO€INVEST pour les soutenir dans la définition de leur projet de mandature.

Dans le cadre des nouvelles activités du programme PRO€INVEST au bénéfice du renforcement des capacités des Organisations Intermédiaires, PRO€INVEST se propose :

- d'appuyer 3 CCI africaines pour élaborer un plan stratégique qui leur permettra d'avoir la capacité de définir leur plan de mandature 2008/2012-3
- de réaliser un cadre générique de définition de plan de mandature qui sera utilisé dans les CCI devant réaliser un plan de mandature (méthodologie)
- de contribuer à la formation de personnels sélectionnés de la Chambre ou sélectionnés par elle afin qu'ils deviennent des formateurs capables de relayer la méthodologie des plans de mandatures.

Cette intervention s'appuiera sur les audits des CCI africaines francophones réalisés par la CPCCAF et financés par le CDE.

L'objectif de ce projet est de permettre aux CCI du Bénin, du Mali et du Togo d'améliorer les services qu'elles offrent aux entreprises de leur pays en leur permettant de définir leur projet de mandature. Ce projet doit ainsi permettre, dans chacune des trois CCI concernées, de bénéficier d'une formation-action destinée aux principaux élus et dirigeants des CCI pour qu'ils puissent définir le projet qu'ils veulent mettre en place dans leur pays.

Le programme PRO€INVEST a sélectionné la CCI de Rouen pour réaliser cette intervention auprès des CCI du Bénin, du Mali et du Togo. Les modalités de mise en place de ce projet sont exposées dans les termes de référence, joints en annexe, et définis par le programme PRO€INVEST.

7 experts, proposés par la CCI de Rouen, ont été retenus pour réaliser les différentes interventions. Il s'agit de :

- Laouali Chaibou, secrétaire général de la CCI du Niger
- Aly Mboup, secrétaire général de la CCIA de Dakar
- Franck Tapsoba, directeur général de la CCI du Burkina-Faso
- François Godinot, directeur général de la CCI de la Meuse
- Jean-Michel Laurent, directeur général de la CCI de Meurthe-et-Moselle
- Jean-Claude Reboulin, consultant, ancien directeur général de la CCI du Havre.
- Thierry Peleau, responsable de l'IPAD

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, comme cela est précisé dans les termes de référence, il est prévu d'organiser 2 séminaires d'une semaine, dans chacune des 3 CCA. Ils seront animés par un binôme d'experts composé par un responsable d'une CCI africaine et d'une CCI française.

Le premier séminaire permettra de réunir les élus de votre CCA pour faire émerger le projet de mandature de votre institution consulaire.

Le second séminaire concernera la formation de l'équipe en charge de la mise en place de votre projet de mandature.

La durée de réalisation de ce projet a été fixée par PRO€INVEST à 9 mois. Il devrait démarrer fin mars 2009 et se terminer avant la fin de cette année.

Ce projet est réalisé avec l'appui technique et financier de PRO€INVEST. PRO€INVEST est un programme du groupe des Etats ACP et de l'Union Européenne pour la promotion des investissements et des transferts de technologie dans les pays ACP. Sa gestion a été confiée à une unité de gestion autonome au sein du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE), sous la supervision de l'Office de Coopération de la Commission européenne (EuropeAid).

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la CCI de Rouen et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Réalisation du projet

Pour chacune des trois CCI, un binôme spécifique de 2 animateurs, un animateur européen, chargé de la réflexion stratégique, et un animateur africain qui aura pour tâche d'adapter l'intervention au contexte africain, sera mis en place. A l'occasion d'un premier séminaire, ils accompagneront les élus des 3 CCI pour leur permettre d'identifier les enjeux stratégiques de leur CCI, d'établir un diagnostic stratégique de leur établissement (analyse de l'environnement de la CCI (opportunités/menaces), analyse de la CCI dans son environnement (forces/faiblesses), analyse du potentiel stratégique) et d'élaborer leur plan stratégique de mandature. Lors d'un second séminaire, une formation sera organisée pour l'équipe dirigeante de la CCI afin de lui permettre de maîtriser les outils et méthodologies pour mettre en place le projet de mandature.

Pour la CCI du Bénin, le binôme d'experts est composé de :

- Laouali Chaibou, secrétaire général de la CCI du Niger
- Jean-Claude Reboulin, consultant, ancien directeur général de la CCI du Havre.

Pour la CCI du Mali, le binôme d'experts est composé de :

- Aly Mboup, secrétaire général de la CCIA du Dakar
- Jean-Michel Laurent, directeur général de la CCI de Meurthe-et-Moselle

Pour la CCI du Togo, le binôme d'experts est composé de :

- Franck Tapsoba, directeur général de la CCI du Burkina-Faso
- François Godinot, directeur général de la CCI de la Meuse

L'intervention des experts respectera les termes de référence (cf. annexe II) en suivant le déroulement suivant :

1.1. Préparation des séminaires

Chacun des séminaires sera indépendant mais tous respecteront la même méthodologie. En effet, ils ne pourront pas se dérouler de la même manière ni déboucher sur les mêmes résultats. Dans chaque cas, les deux experts s'efforceront d'être les "accoucheurs" des projets des élus concernés. Les spécificités locales seront donc portées par les élus eux-mêmes.

Les experts en trois équipes de deux binômes constitués par des cadres de Chambre de Commerce et d'Industrie françaises et africaines effectueront la préparation méthodologique des séminaires.

Une réunion de travail réunira les 6 experts pendant 3 jours en France, à Rouen, afin de définir le cadre méthodologique des séminaires ainsi que les documents et supports indispensables. Cela permettra, dans chacun des séminaires, de suivre les mêmes méthodes de travail. Le canevas de cette réflexion suivra le cheminement suivant :

- 1) Définitions
- 2) Pourquoi une réflexion stratégique ? (i) améliorer les performances, (ii) Identifier les enjeux stratégiques
- 3) La méthode stratégique : (i) combattre les idées fausses, (ii) la philosophie stratégique, (iii) le management stratégique, (iiii) les étapes de la démarche (définition de la mission de la CCA, identification des domaines stratégiques, diagnostic stratégique de la CCA dans son environnement, la décision stratégique – objectifs, stratégies et outils - erreurs à ne pas commettre et conditions de la réussite).

A l'occasion de cette réunion de travail, il sera également préparé les actions de formation à mettre en place auprès des cadres et élus des 3 CCI pour préparer ces personnes à encadrer la mise en place des projets de mandature.

La préparation et le suivi de cette réunion seront réalisés par les experts dans leur pays respectif.

1.2. Préparation du déroulement pédagogique des séminaires

Sous la coordination du chef de projet, en relation avec l'équipe Président et Secrétaire Général de la CCI concernée, le binôme responsable de l'animation sera chargé de préparer le déroulement du séminaire, sa logistique et son organisation matérielle. Ils arrêteront les dates, finaliseront les supports, mettront en place tous les moyens logistiques nécessaires au bon déroulement du séminaire et convoqueront les élus.

Les échanges seront assurés par mail et téléphone entre les 3 CCI et les experts. La CCI de Rouen veillera à ce que ces contacts se fassent correctement. Elle assurera la coordination de ces préparatifs en veillant à ce que les mêmes méthodologies soient bien respectées.

1.3. Réalisation des séminaires

Dans chacune des trois CCI, un séminaire sera organisé par les deux experts qui appliqueront la méthodologie qui aura été arrêtée. Ces séminaires se dérouleront sur une durée de 5 jours. Les élus de chacun des pays seront invités à participer à ces séminaires. Encadrés par les deux experts, les élus devront exprimer leurs attentes et leurs souhaits sur les opérations stratégiques qu'ils veulent mettre en place dans leur CCI. Les experts veilleront à ce que les pistes et projets souhaités par les élus soient réalisables et adaptés aux capacités de la CCI.

Ces séminaires seront organisés dans les sièges des 3 CCI mais, si cela est nécessaire, il sera possible de les organiser dans des lieux extérieurs.

A la fin du séminaire, les élus auront élaboré leur projet de mandature pour offrir les meilleurs services aux entreprises ressortissantes de leur compagnie consulaire.

1.4. Finalisation des projets de mandatures

A la suite des séminaires, le binôme d'experts en relation avec l'équipe dirigeante de la CCI concernée, élus et cadres, finalisera le document du projet de mandature. Ces documents seront ensuite présentés et validés par les instances dirigeantes des 3 CCI à l'occasion des comités de bureau.

1.5. Préparation du déroulement pédagogique de la formation de l'équipe en charge de la mise en place du projet de mandature

Sous la coordination du chef de projet, en relation avec l'équipe Président et Secrétaire Général de la CCI concernée, le binôme en charge de l'animation sera responsable de la préparation du déroulement du séminaire, de sa logistique et de l'organisation matérielle. Ils arrêteront les dates, finaliseront les supports, mettront en place tous les moyens logistiques nécessaires au bon déroulement du séminaire et convoqueront les élus.

Les échanges seront assurés par mail et téléphone entre les 3 CCI et les experts. La CCI de Rouen veillera à ce que ces contacts se fassent correctement. Elle assurera la coordination de ces préparatifs en s'assurant que les mêmes méthodologies soient bien respectées.

1.6. Réalisation des formations de l'équipe en charge de la mise en place du projet de mandature

Au siège de chacune des CCI, une formation de 5 jours sera animée par les experts. Elle concernera l'équipe dirigeante de la CCI. Les principaux élus qui entourent le Président ainsi que le directeur général ou secrétaire général et ses proches collaborateurs recevront une formation leur permettant de mettre en pratique le projet de mandature qui aura été retenu.

Lors de ce travail, une réflexion sera engagée afin d'identifier les partenaires financiers en mesure d'accompagner la mise en place de tout ou partie de ce projet de mandature.

Ces formations se dérouleront au Bénin, au Mali et au Togo.

1.7. Etablir les bases de proposition d'extension du projet au niveau régional

Les six experts qui seront intervenus dans les 3 CCI, produiront un document afin de poser les bases d'un projet similaire à l'échelle de l'ensemble des chambres consulaires africaines de la sous-région. Ils s'efforceront d'identifier les bailleurs de fonds susceptibles de supporter une telle initiative et les indiqueront. Ce document sera soumis aux dirigeants, élus et cadres des trois CCI concernées par ce projet afin de le faire commenter et valider.

1.8. Evaluation des séminaires

A la fin de chacun des trois séminaires, une enquête de satisfaction sera réalisée pour évaluer le degré de satisfaction des participants.

1.9. Suivi des séminaires

Dans les mois qui suivront la définition du projet de mandature et la formation de l'équipe en charge de le mettre en place, les experts resteront à l'écoute de la CCI qu'ils auront accompagnée. Ils s'attacheront à répondre aux questions qui leur seront soumises.

Les échanges seront assurés par mail et téléphone entre les 3 CCI et les experts. La CCI de Rouen veillera à ce que ces contacts se fassent correctement.

Chacun des 3 experts UE réservera 4 journées à ce suivi et chacun des experts africains réservera 8 jours.

2. Durée et dates d'interventions

Ce programme réalisé par PRO€INVEST porte sur une durée de 9 mois à compter du 26 mars 2009.

2.1. Cette convention démarre à la date de signature des deux parties et expire au plus tard le 30 novembre 2009.

2.2. En relation avec les experts, la direction de la CCA devra arrêter les dates des deux séminaires en tenant informé la CCI de Rouen. Ces séminaires devront être réalisés avant le 8 novembre 2009.

Les dates envisagées pour les différents séminaires sont les suivantes :

Pour la CCI du Bénin :

- 1^{er} séminaire : du 10 au 14 août 2009
- 2^{ème} séminaire : du 5 au 9 octobre 2009

Pour la CCI du Mali :

- 1^{er} séminaire : 28 Septembre au 02 Octobre 2009
- 2^{ème} séminaire : 26 au 30 octobre 2009

Pour la CCI du Togo :

- 1^{er} séminaire : du 24 au 28 août 2009
- 2^{ème} séminaire : du 2 au 6 novembre 2009

3. Déroulement des séminaires

Lors de la première réunion des experts en France, l'organisation générale des séminaires a été arrêtée.

Chacun des binômes d'experts, en relation avec la direction de la CCA, affinera et ajustera ces projets de programmes.

3.1. Pour le premier séminaire, il est envisagé le déroulement suivant:

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
1^{er} jour	Journée de visite de la CCI et de rencontre du Président, du Secrétaire général ou Directeur général, des services de la CCI, etc		

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
Tous les membres de l'assemblée générale – les collaborateurs cadres de la CCI comme observateurs			
2^{ème} jour 9h00 au plus tard	Cérémonie d'ouverture Les objectifs et le déroulement du séminaire	Président de la CCI	
09h30	Présentation de la CCI (Missions-Réalités) – témoignages questions/réponses – débat	Le secrétaire général ou le directeur général	Transparents préparés par la CCIB
10h30	Le rôle des élus de la CCI (Un élu consulaire en général – un élu dans la CCI à partir des textes officiels et du règlement intérieur) questions/réponses – débat	Animateurs	Transparents préparés par la CCIB
11h30	Pause		
11h45	Les CCI dans le monde Le rapport de la CPCCAF questions/réponses – débat	Animateurs	Transparents J.-M. LAURENT

13h00	Fin des travaux – repas		
15h00	Le processus stratégique A quoi ça sert ? Comment on va l'établir ? Questions / réponses	Animateurs	
17h00	Fin des travaux de la journée		

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
3^{ème} jour			
8h00 – 17h00	5 groupes de travail sur les missions de la CCI <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de l'institution et la représentation des entreprises • L'appui aux entreprises • L'information & l'intelligence économiques • La formation • Les infrastructures Objectif : définir les priorités pour chacune de ces thématiques	Animateurs + élus ou cadres de la CCI	Méthode MétaPlan, sur des éléments à hiérarchiser

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
4^{ème} jour			
	Journée de visite des structures extérieures à la CCI (organisations patronales, associations, bailleurs de fonds, etc...)	Animateurs	

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
5^{ème} jour			
8h30	Présentation des priorités des groupes de travail	Animateurs – le rapporteur de chaque groupe de travail (élu ou cadre de la CCI)	
10h30	Pause		
10h45	Débat sur les priorités de la CCI Première approche de la cohérence objectifs / moyens. Validation des priorités par le bureau de la CCI	Animateurs – membres du bureau de la CCI – Directeur général ou Secrétaire général	
13h00	Repas		

3.2. Pour le second séminaire, il est envisagé le déroulement suivant:

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
1^{er} jour			
8h00 – 12h30	Rencontre avec le Président et le directeur pour organiser les travaux de la semaine	Animateurs	
15h30 – 17h30	Réunion de l'équipe de pilotage : élus + cadres concernés Mise en place de l'équipe de pilotage et des groupes en charge des différentes thématiques Organisation de la conduite du projet	Animateurs	

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
L'équipe de pilotage du projet (élus + cadres) + élus intéressés			
2^{ème} jour			
09h00 – 17h00	Formation à la gestion de projet Présentation des règles de bonne gestion d'un projet au sein d'une CCI	Animateurs + intervenant extérieur	

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
3^{ème} jour			
8h30	Mise à niveau du personnel et information sur le projet Les cadres de l'équipe de pilotage + les autres collaborateurs concernés par la mise en œuvre du projet de mandature. <i>Les CCI dans le monde</i> <i>Les valeurs d'une CCI</i>	Animateurs + Secrétaire général ou directeur général	
10h00	Présentation du projet de mandature et modalité de mise en œuvre Questions / réponses	Animateurs + Secrétaire général ou directeur général	
12h30	Déjeuner		
15h30	Mise en route du projet de mandature <ul style="list-style-type: none"> Le rôle de l'institution et la représentation des entreprises 	Animateurs	

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
4^{ème} jour			
8h30	Mise en route du projet de mandature <ul style="list-style-type: none"> L'appui aux entreprises 	Animateurs	
12h30	Déjeuner		
15h00	Mise en route du projet de mandature <ul style="list-style-type: none"> L'information & l'intelligence économiques La formation Les infrastructures 	Animateurs	

Jour/heure	Quoi ?	Qui ?	Supports
5^{ème} jour			
8h30	Synthèse et rédaction des plans d'actions et des outils de suivi des différents groupes	Animateurs	
12h30	Déjeuner		
15h00	Conclusion et synthèse avec l'équipe de direction	Animateurs	
17h00	Compte rendu de la mission auprès du Président	Animateurs	

4. Rôle de la CCA

4.1. La CCA devra s'efforcer de tout mettre en œuvre pour faciliter la réalisation du projet et l'intervention des experts. Elle désignera un de ses collaborateurs pour suivre ce projet. Il sera le contact direct avec les experts.

4.2. Si cela est nécessaire, la CCA permettra aux experts d'accéder à un bureau et de pouvoir utiliser des moyens informatiques.

4.3. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faciliter le séjour des experts, optimiser leurs interventions et organiser la logistique des séminaires.

4.4. Elle devra notamment assurer les missions suivantes :

- Informer ses élus de la démarche
- Inviter et convoquer les différents participants aux réunions
- Mettre à disposition des salles équipées (ordinateurs + vidéo projecteur + paper board, ect...)
- Assurer l'identification des participants (chevalets + badges)
- Recruter un prestataire pour animer le module "gestion de projet" lors du second séminaire
- Organiser le planning de rendez-vous avec les organismes extérieurs à la CCA pour les experts

Il est également souhaité que soient organisés les déjeuners en commun durant les travaux et éventuellement, si cela est nécessaire, la traduction des travaux.

5. Dépenses prises en charge par le projet

5.1. Il est rappelé que ce projet est financé par le programme PRO€INVEST de la Commission Européenne et que les règles d'utilisation et de justification des fonds répondent aux obligations de la Commission Européenne notamment en ce qui concerne les procédures de consultations de marchés.

5.2. Dans le cadre de la réalisation de l'ensemble des deux séminaires, différents postes peuvent être pris en charge par la subvention de la Commission Européenne. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nature du poste	Montant pris en charge
<ul style="list-style-type: none">• location d'équipements• réalisation de photocopies• organisation des pauses café• réalisation des dossiers des séminaires	4 000 Euros
<ul style="list-style-type: none">• communication• média	1 198 Euros
<ul style="list-style-type: none">• réalisation des documents	1 000 Euros
Total	6 198 Euros

5.3. Pour se faire rembourser de ces dépenses par la CCI de Rouen, la CCA devra produire :

- une facture à l'ordre de la CCI de Rouen reprenant les différentes dépenses faisant l'objet de la demande de remboursement,
- un mémoire financier,
- les feuilles de présence des participants durant les séminaires.

5.4. Dans le mémoire financier, pour chacune des dépenses, la CCA devra fournir les originaux des :

- 3 devis de consultation des marchés,
- factures acquittées.

5.5. Les factures réglées par la CCA devront faire apparaître dans leur objet les références suivantes :

- Définition des projets de mandature des Chambres de Commerce et d'Industrie du Bénin, Mali et Togo
- Dossier N°WAF/6005 – Commitment N° 1280 : 28/8080 001/
- Intervention auprès de la CCI du Mali

5.6. Chaque paiement sera effectué par la CCI de Rouen dans les 15 jours de la présentation de la facture accompagnée des pièces demandées et validées par la CCI de Rouen.

5.7. Ces éléments devront être transmis à la CCI de Rouen dans le mois qui suivra l'organisation d'un séminaire. La date limite pour remettre les derniers éléments à la CCI de Rouen est le 20 novembre 2009. Après cette date, il ne sera plus possible pour la CCI de Rouen de prendre en compte les dépenses présentées par la CCA.

5.8. A l'exception des dépenses concernant ces postes aucune autre dépense ne pourra être prise en charge par le programme.

5.9. En cas d'absence de ces documents ou d'éléments incomplets, la CCI de Rouen ne pourra pas procéder au remboursement et la CCA ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

5.10. Pour s'assurer de la bonne éligibilité des dépenses, la CCA peut soumettre les devis à la CCI de Rouen avant d'engager les dépenses.

5.11. Le correspondant à CCI de Rouen sera, pour la CCA, l'Institut de Promotion des Activités de Développement (IPAD). Tous les documents administratifs concernant la réalisation du programme devront lui être communiqués à l'adresse suivante :

IPAD
CCI de Rouen
4, rue du docteur Rambert
BP 641
76007 Rouen cedex
tél : 02 35 14 38 87
fax : 02 35 14 38 26
Email : ipad@rouen.cci.fr

L'interlocuteur de la CCA sera Thierry Peleau.

5.12. Si la CCA venait à annuler l'organisation d'un séminaire après que des dépenses aient été engagées par la CCI de Rouen ou les experts (achat et émission de billets d'avion, etc...), la CCA devra alerter la CCI de Rouen dans les meilleurs délais. La CCA s'engage alors à rembourser à la CCI de Rouen toutes les dépenses occasionnées pour les préparatifs de la mission ou à prendre à sa charge les frais pour reporter le séminaire à une autre date.

6. Dispositions finales

6.1. La loi française s'applique à la présente convention. Tout différend dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera, de convention expresse, porté devant les juridictions compétentes de Rouen.

6.2. La présente convention comporte :

- L'annexe II : termes de référence.

Fait à Rouen, en double exemplaire, le 16 juin 2009

La CCI de Rouen	La CCI du Mali
Le Président	Le Président
Christian HERAIL	Jeamille BITTAR